

CORRECTION SUJET 1 E1

Sujet :

Extrait du protocole relatif au dispositif d'appui à la reprise scolaire « Sport, santé, culture, civisme » en sortie de confinement, 8 mai 2020 :

"Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministère des Sports, ainsi que le Mouvement sportif ont souhaité s'engager dans un travail commun pour accompagner cette reprise progressive des activités scolaires en proposant des activités physiques et sportives aux élèves."

Discutez cette citation, au regard de l'influence des réformes du système éducatif sur l'identité de l'EPS depuis 1967.

PREAMBULE :

Le sujet prend appui sur un document annexe, ici l'extrait d'un texte officiel. Ce choix n'est pas anodin : le candidat est amené à l'analyser, notamment dans son rapport à l'épistémologie de la discipline :

- ✓ Pourquoi le contenu de ce document est-il questionné aujourd'hui ?
- ✓ Quelles conséquences a-t-il sur la place de l'EPS à l'École et sur son enseignement ?
- ✓ Pouvons-nous retrouver des situations similaires dans l'histoire de l'EPS ?

LE CONTEXTE DU SUJET :

L'enseignement de l'EPS a été questionné durant la phase de confinement liée à l'épidémie de la COVID 19 :

- ✓ Quel travail prescrire aux élèves en dehors de la leçon traditionnelle ?
- ✓ Comment atteindre les mêmes objectifs alors que la programmation n'est plus respectée ?
- ✓ Comment mobiliser le plus grand nombre et entretenir la motivation en distanciel ?
- ✓ Comment orienter les adolescents vers la pratique physique alors que les tentations sont grandes lorsqu'ils restent à la maison (les écrans, l'inactivité) ?
- ✓ Comment travailler sur les valeurs inhérentes à l'EPS : vivre ensemble, coopération
- ✓ Quelle évaluation du travail accompli ?

Depuis 2015, la discipline connaît d'importantes évolutions institutionnelles (la réforme du collège, intégrant la réécriture du S4C et des programmes disciplinaires / Les programmes LGT et LP).

Comment le protocole relatif au 2S2C vient-il compléter/contredire/suppléer les réformes précédentes ?

LA FORME DE L'ÉNONCÉ :

Il est demandé de « discuter » l'extrait : cela nécessite donc de faire appel à notre sens critique pour entraîner un débat où nous aurons à confronter plusieurs points de vue (ici : le point de vue politique, celui de la société, des enseignants, des élèves).

Ce filtre d'analyse permettra d'éclairer 2 autres « thématiques » présentes dans l'énoncé : les réformes du SE, et l'identité de l'EPS.

Il ne sera donc pas nécessaire de lister l'ensemble de vos connaissances sur chacune de ces thématiques, mais de voir celles qui peuvent se combiner pour proposer une réponse à la question.

DEFINITION DES TERMES DU SUJET :

- « Extrait du protocole relatif au 2S2C » : ce qui semble en jeu ici, et l'objet de la controverse, c'est le lien créé entre le mouvement sportif et l'EP.

Questionner : Comment réagir face à la volonté de l'État d'augmenter la place de l'objet de la discipline d'enseignement ? Pourquoi les enseignants sont-ils rétifs à cette volonté de mettre en avant la place de la pratique physique à l'école ?

Pourquoi l'Etat juge-t-il nécessaire de confier à d'autres agents et sous d'autres formes la « reprise progressive des activités » auprès des écoliers ?

- o « Influence ... sur ... » : il me semble ici qu'il s'agit de ce qui doit construire chaque argument de votre devoir, c'est donc le **terme central** de l'énoncé.

Définition : Action sur quelque chose sur autre chose.

Questionner le terme : Quelle intensité de l'influence (majeure, mineure) ? Quelle temporalité de l'influence (décalée dans le temps, immédiate, durée de l'influence) ? Quel contexte favorise ou limite cette influence ?

- o « Les réformes du système éducatif » :

Définition : Changement de caractère apporté à quelque chose et qui vise à améliorer son fonctionnement.

Questionner le terme : Sur quel type de réformes puis-je m'appuyer (structurelles, disciplinaires, formation des enseignants...) ? Quelles réformes ont eu plus d'influence que d'autres, et pour quelles raisons ?

- o « Identité de l'EPS » :

Définition : L'identité, c'est ce qu'est la discipline à un instant T, ce qui fonde sa nature profonde sur un temps donné. Selon Jean-Paul Clément (« *L'enjeu identitaire* », *AFRAPS*, 1993) écrit que « l'identité n'est jamais acquise mais construite au cours d'un processus complexe toujours inachevé et sans cesse reproblématisé par la dialectique de la conformité et de la différenciation ».

Questionner le terme : Sur quels paramètres de l'identité se traduisent les influences (horaires, valeurs véhiculées, objectifs, évaluations...) ? Quelles ont été les différentes identités de la discipline depuis 1967 ?

MISE EN TENSION ET ANALYSE DES TERMES :

Il s'agit d'opérer des liens entre les termes pour voir ce qui les lie, les distingue, les rend dynamique les uns par rapport aux autres.

En quoi la place du sport à l'école influe-t-elle sur l'identité de l'EPS ?

Pourquoi la discipline se sent-elle menacée par un rapprochement entre l'Ecole et le mouvement sportif ?

Pourquoi certaines réformes ont-elles eu plus d'impact que d'autres sur l'identité de l'EP ?

Quel éléments sociaux, politiques ou économiques ont pu catalyser les influences ?

Quelle est l'évolution de l'influence à travers le temps ? A certains moments la discipline n'est-elle pas une source d'influence pour certaines réformes du SE ?

Il semblerait que l'enjeu identitaire de l'EPS soit remis en question régulièrement au cours de l'histoire.

Finalement, il est ici question de comprendre pourquoi la discipline se sent menacée dès lors que l'Etat (qui la finance) assure la confusion entre l'EPS et son objet (les pratiques physiques et sportives).

Les confusions sont nombreuses : d'abord entre pratique physique, sport et éducation physique, mais aussi entre animation et enseignement.

Le « 2S2C » poursuit des finalités identiques à celles de l'EPS, mais avec des intervenants, des statuts, et des modalités de pratique différents. Il y a donc un risque de confondre voire de réduire la discipline scolaire aux écueils de la pratique sportive, tels que la recherche de performance, le classement hiérarchique... et donc de nuire aux apprentissages des élèves.

L'EPS dispose d'une didactique qu'il est nécessaire de maîtriser pour l'enseigner à sa juste valeur. Cinq années sont aujourd'hui nécessaires pour préparer les futurs enseignants à ce défi. Utiliser les APSA à des fins d'éducation et de formation du futur adulte nécessite la réflexion et le traitement d'un expert des apprentissages.

Malgré des objectifs qui se veulent vertueux, mais avec des intervenants qui ne seront sans doute pas formés au même titre que des enseignants d'EPS, la mise en pratique du 2S2C risque de se réduire à « faire bouger » les jeunes français.

Ce qui amène Thierry TRIBALAT à dire (juin 2020) « ce que le ministre veut faire au rabais avec le 2S2C, l'EPS le fait déjà, depuis bien longtemps, et bien mieux ».

Pour aller plus loin :

Article de Didier Delignières : *Delignières 2S2C Juin 2020.docx*

Interview AEEPS de Nicolas Mascret : <https://www.youtube.com/watch?v=YhIsRMMuO-4&t=1s>

Interview AEEPS de Thierry Tribalat : <https://www.youtube.com/watch?v=kvtHVPzvD7M>

PROBLEMATISATION :

Rappel énoncé :

Discutez cette citation, au regard de l'influence des réformes du système éducatif sur l'identité de l'EPS depuis 1967.

La problématique va consister à apporter la réponse à notre questionnement, et plus largement bien sûr au sujet.

Ici, je fais les choix de travail suivants :

- ✓ Indiquer que l'influence des réformes du SE a été continue et régulière depuis 1967
- ✓ La profession a ainsi mis en exergue les finalités de la discipline pour lui conférer un statut scolaire et une utilité sociale
- ✓ Il y a la plupart du temps eu un décalage entre l'identité de la discipline exercée dans ses pratiques et son affichage institutionnel

Nous tenterons de montrer que **les réformes du SE ont exercé une influence régulière sur l'identité de la discipline depuis 1967, en l'incitant à mettre en exergue ses finalités. Ses acteurs lui ont ainsi conféré une identité à la fois scolaire pour correspondre aux réformes de l'Ecole, mais aussi d'utilité sociale pour révéler les valeurs qu'elle véhicule par son enseignement.**

Nous noterons toutefois que l'affichage institutionnel de son identité (dans les programmes) a la plupart du temps été décalé dans le temps.

L'enjeu est d'éviter toute confusion entre une discipline et son objet, comme l'extrait relatif au protocole du 2S2C le laisse penser.

Pense-bête : la problématique est ici constituée de plusieurs parties

- *Hypothèse / Réponse*
- *Explications*
- *Nuances*
- *Enjeux spécifiques du sujet pour l'EPS*

PLAN DU DEVELOPPEMENT :

Dans un premier temps, nous montrerons que les réformes sur la démocratisation du système éducatif de 1967 à 1989 ont influencé progressivement l'identité de l'EP d'un caractère sportif vers un caractère plus scolaire. Les évolutions relatives à la formation des enseignants, l'étude des innovations pédagogiques et des évaluations permettront de vérifier cette évolution. L'intégration de la discipline au MEN en 1981 illustrera le « délai réfractaire » de l'influence.

Ensuite, nous montrerons que de 1989 à 2005, les réformes sur la place de l'élève au sein du SE et la lutte contre l'échec scolaire ont influencé l'identité de l'EPS vers un statut d'utilité sociale. L'enseignement par compétences, l'intégration de nouvelles pratiques physiques révéleront cette influence. Il faudra toutefois mentionner l'inertie du terrain encore trop souvent influencé par l'héritage sportif de la discipline.

Pour finir, nous montrerons que de 2005 à nos jours, les réformes continuent d'influer sur la conformisation éducative de l'EPS pour répondre aux attentes scolaires du moment. La mise en place du socle commun, ou bien les expérimentations telles que « cours le matin et sport l'après-midi » renforcent les acteurs vers une identité éducative pour la discipline. Nous noterons aussi une influence inverse puisque l'EPS sait dans le même temps se montrer force de proposition et peser dans certaines réformes.

QUELQUES CONNAISSANCES POUR ARGUMENTER :

PERIODE	REFORMES DU SE	IDENTITE EPS
1967 – 1989	<ul style="list-style-type: none"> Expérience du 1/3 temps pédagogique (1964-1969) : Le temps scolaire est divisé en 3 (matières de base, activités d'éveil, et EP). Le modèle pédagogique est du type incitatif (l'élève est un sujet de formation, pédagogie de la découverte). Réforme COMITI (3h au collège, 2h au lycée) en 1971 Création des CAS en 1972 : envisagés comme un cordon ombilical entre les clubs et l'EPS scolaire. Cette structure doit orienter vers le sport les jeunes depuis l'école jusqu'aux clubs. Cette politique bouleverse les représentations sociales : le prof de gym laisse la place au prof de sport. Mise en place des DEUG : 1973 La pédagogie par objectifs apparaît vers 1975 par De Landsheere. La formulation d'objectifs rend utile l'évaluation, qui n'est plus considérée comme une sanction, mais faisant partie du processus péda. Les enseignants d'EPS se détachent ainsi du savoir social pour faire émerger un savoir scolaire → scolarisation de la discipline Loi MAZEAUD en 1975 : possibilité de faire intervenir des éducateurs spécialisés dans les APS Loi HABY 1975 : collège unique. Ne permet pas vraiment la démocratisation, mais est un filtre efficace : une place privilégiée est réservée aux élèves issus des milieux sociaux défavorisés dans les filières prestigieuses. L'inégalité des différents milieux sociaux devant l'école reste massive. Nous sommes passés d'une élimination préalable faite à l'extérieur du système, à une élimination progressive à l'intérieur du système et faite par lui. Cette réforme se voulait démocratique et progressiste, elle s'est révélée inégalitaire et conservatrice. 1978 : création des UFR STAPS. Permet un cursus unique de formation initiale, plutôt que la multiplicité des formations (INS, CREPS, ENSEP, IREPS). Donne une image renouée de l'enseignement de l'EPS car il faut désormais une licence pour obtenir le CAPEPS Création des SAS en 1977 1981 : EPS à l'EN IO 1986 : pour répondre à l'échec scolaire, les acteurs de l'EPS réalisent « avec 50 ans de retard » (Parlebas, 1986) la révolution copernicienne de leur discipline en plaçant l'élève au centre des apprentissages : contrat, auto et co-évaluation, évaluation formative. <p>Les IO de 85/86 érigent 3 ans plus tôt le principe éducatif que la loi d'orientation de 1989 expliquera.</p>	<p>Scolaire : lutte contre échec, réussite de tous</p>
1989 - 2005	<ul style="list-style-type: none"> Loi d'orientation (JOSPIN) de 1989 : élève au centre du système éducatif Création des GTD (HEBRARD en EPS) Charte des programmes (1992) : permettre aux élèves de construire leur vie personnelle (socialisation) 27 mai 1994 : nouveau contrat pour l'école (BAYROU) → ouverture de l'établissement vers l'extérieur, 4h d'EPS en 6^{ème} Programmes de 1996 : santé, sécurité, solidarité, responsabilité, autonomie, citoyenneté Programmes lycée 2000 : « Former un citoyen lucide, cultivé et autonome et responsable de la conduite de sa vie physique future ». Apparition des APSA de la CPS 	<p>Sociale : transmission de connaissances et compétences réinvestissables Eduquer à la santé / citoyenneté / responsabilité / solidarité Culture multiforme (APPN, CPS)</p>
2005 - 2020	<ul style="list-style-type: none"> 23 avril 2005 : loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (FILLON) : socle commun de connaissances : « ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé » 02 septembre 2010 : expérimentation « cours le matin, sport l'am » 2013 : loi de refondation de l'école (création du service public du numérique éducatif, modifications des rythmes scolaires avec les activités pédagogiques complémentaires 2015-2016 : réforme du collège (réécriture du S4C, AP, EPI) 2019 : Ecole de la confiance 	<p>Educative : CMS, pluridisciplinarité, combinaison d'apprentissages de différents champs</p>

UNE UNITE DEMONSTRATIVE :

Un paragraphe argumenté (ou unité démonstrative – UE) se construit à partir d'une connaissance, que nous contextualisons et que nous rattachons au sujet pour démontrer la pertinence de notre problématique.

Exemple concret dans la P2 :

Dans cette 2^{ème} partie, nous souhaitons démontrer que de 1989 à 2005, les réformes sur la place de l'élève au sein du SE et la lutte contre l'échec scolaire ont influencé de manière importante l'identité de l'EPS vers un statut d'utilité sociale. Nous allons ainsi étudier cette influence à travers l'enseignement par compétences et l'intégration de nouvelles pratiques physiques notamment au niveau de l'évolution des modalités d'évaluation.

Il faudra toutefois mentionner l'inertie du terrain encore trop souvent influencé par l'héritage sportif de la discipline.

Le statut que l'Etat confère à l'élève dès 1989 à travers la loi d'orientation (dite loi JOSPIN) impacte fortement l'identité de la discipline.

Dans des établissements scolaires qui accueillent un public de plus en plus hétérogène depuis la réforme HABA (1975), la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet place « l'élève au centre du SE », et souhaite le rendre acteur de ses apprentissages et de son orientation en lui permettant de s'ouvrir davantage sur la société. L'EPS est directement concernée par cette loi en concourant « à la formation de tous les élèves ». Ainsi, la discipline se dote d'objectifs de plus en plus ambitieux et vertueux comme rendre les élèves plus responsables, plus autonomes, dans le cadre d'une formation citoyenne. Les publications au sein de la Revue EPS dans les années 90 témoignent de cet intérêt (D. DELIGNIERES et C. GARSULT). Cela se traduit également dans les modalités d'évaluation publiées le 27 mars 1993 : l'optimisation des qualités physiques par l'intermédiaire de la performance recule au profit d'acquisitions plus générales et transversales. Ces modalités sont entérinées dans les programmes collège publiés à compter de 1996, présentant les apprentissages en EPS à travers 3 niveaux de compétences (spécifiques, propres à un groupement d'activités, et générales).

Ainsi, les réformes du SE confèrent à la discipline une identité plus sociale, dans le sens où l'élève, qui devient le centre du dispositif de formation, est davantage considéré dans son intégralité au regard des compétences sociales qui lui seront utiles en dehors de l'école.

Nous voyons ici qu'en « absorbant » une réforme du SE (loi d'orientation de 1989), la discipline fait évoluer son identité. L'enjeu pour l'EPS est de se conformer aux réformes du SE afin de démontrer sa participation active à la formation des futurs adultes, en les rendant capables de gérer leur vie physique future. Dans notre exemple, l'EPS se distancie des APS en adoptant une évaluation moins centrée sur la performance brute, et en visant la construction de compétences plus ambitieuses et transversales.

L'identité de la discipline se façonne donc bien de façon régulière au gré des réformes de l'Ecole. Tout comme dans le cas de figure du protocole relatif à la mise en place du 2S2C, il est toujours question de se différencier et d'éviter toute confusion avec le mouvement sportif.

Commenté [michel 11]: Thème A du sujet

Commenté [michel 12]: Ici on reprend le verbe du sujet afin de montrer au correcteur que nous répondons au sujet

Commenté [michel 13]: Thème B du sujet + précision de la nature de l'identité (utilité sociale)

Commenté [michel 14]: Ici on précise au correcteur où cela se caractérise au sein de l'EP (analyseur)

Commenté [michel 15]: Petite nuance pour montrer au correcteur que l'EPS ne sera peut être pas influencée totalement...

Commenté [michel 16]: Je reprend mon idée et j'amène ma référence institutionnelle + le degré d'influence (= durable) que j'ai énoncé dans mon idée

Commenté [michel 17]: Contexte du SE

Commenté [michel 18]: J'utilise un connecteur logique pour faire le lien avec l'EPS + je fais une phrase de transition pour annoncer ce qui va se passer en EPS

Commenté [michel 19]: J'argumente au travers mon analyseur

Commenté [michel 110]: Phrase qui permet de montrer à nouveau au correcteur que mon idée répond au sujet

Commenté [michel 111]: Bouclage de l'argument (thèmes A&B visibles + influence)

Commenté [michel 112]: Vers nuance et // au 2S2C